

## Modifications sur les contrats existants\*

### Modifications possibles à la suite du retrait des produits suivants :

**Québec :** Flex Bleue (Plan Express, Plan Flex, Plan PME et Programme Association), Plan hypothécaire et AMI.

**Ontario:** Blue Vision (Express Plan, Global Plan, SME Plan and Association Program) and Mortgage Plan

Modifications	Oui/Non
Changement de preneur	Oui
Changement de bénéficiaire	Oui
Changement d'adresse	Oui
Changement de fréquence de facturation	Oui
Changement de conseiller	Oui
Diminution d'un montant d'assurance	Oui
Ajout d'une nouvelle garantie	Non
Augmentation d'un montant d'assurance	Non
Ajout d'un enfant né après la date de prise d'effet du contrat	
Régime monoparental ou familial	Oui (Enfant automatiquement couvert)
Régime individuel ou couple	Demande reçue dans les 30 jours suivant la naissance du premier enfant : Oui 31 jours et plus : Non
Ajout d'un enfant né avant la date de prise d'effet du contrat	Non
Ajout d'un conjoint après la date de prise d'effet du contrat	Si la décision avait été différée, et qu'une reconsidération avait été offerte lors de la demande initiale : Oui Demande reçue dans les 30 jours suivant une union (mariage ou conjoint de fait) : Oui 31 jours et plus : Non Si la décision avait été différée, et qu'une reconsidération avait été offerte lors de la demande initiale : Oui
Diminution du délai de carence	Non
Augmentation de la durée des prestations	Non
Ajout de l'indexation	Non
Changement/reclassement de catégorie professionnelle (classe supérieure)	Non
Changement de statut à non-fumeur	Oui
Annulation d'une garantie ou du contrat	Oui
Demande de remise en vigueur	Oui, selon les termes du contrat
Émission d'un nouveau contrat lorsqu'une personne à charge ne répond plus à la définition du contrat	Non
Émission d'un nouveau contrat à la suite d'une séparation	Non
Révision d'une exclusion	Si une reconsidération avait été offerte lors de la demande initiale : Oui
Révision d'une surprime	Si une reconsidération avait été offerte lors de la demande initiale : Oui
<b>Plan hypothécaire</b>	
<b>Augmentation d'un montant d'assurance :</b>	
Invalidité hypothécaire	Si l'augmentation est moins de 50 % et si la date du prêt demeure la même : Oui 50 % et plus : Non
Vie hypothécaire	Non
<b>Programme Association — Ventes jusqu'au 31 décembre 2023</b>	
Ajout d'un nouveau membre — montants offerts avec la déclaration du Formulaire Association	Oui
Nouvelle adhésion — montants excédentaires	Oui, jusqu'au 31 décembre 2023
Modification à la hausse sur un contrat existant	Oui, jusqu'au 31 décembre 2023
Vente des garanties du Plan Express pour une association	Oui, jusqu'au 31 décembre 2023
<b>Plan PME</b>	
Ajout d'un nouvel employé après le 1 <sup>er</sup> juin 2023	Non

\* Ces changements ne s'appliquent qu'aux produits mentionnés ci-dessus, disponibles au Québec et en Ontario.